



Sous-comité de la technologie de l'information

ORDRE DU JOUR 18

**le lundi 15 octobre 2012
9 h 30**

salle Champlain, 110, avenue Laurier Ouest

**Melody Duffenais, Coordonnatrice de comité
613-580-2424 x20113
Melody.Duffenais@ottawa.ca**

Membres du comité :

Président : T. Tierney

Vice-président: S. Blais

Conseillers S. Moffatt, M. Taylor, M. Wilkinson

L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles pour toute question à l'ordre du jour si la demande est faite au moins 24 heures à l'avance en téléphonant au service d'information du comité visé.

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

[Procès-verbal 17](#) - le 17 septembre 2012

PRÉSENTATIONS

1. MISE À JOUR DE LA PRÉSIDENT

À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

OPÉRATIONS MUNICIPALES SERVICES DE TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION

2. COMPTE RENDU SUR LES DONNÉES OUVERTES
[ACS2012-COS-ITS-0003](#) À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Sous-comité de la technologie de l'information prenne connaissance du présent rapport.

SERVICES DES PARCS, DU LOISIR ET DE LA CULTURE

3. MISE À JOUR SUR LES AMÉLIORATIONS DE SERVICEOTTAWA AUX
PROCESSUS DU BUREAU CENTRAL DES ACTIVITÉS
[ACS2012-COS-PRC-0016](#) À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Sous-comité de la technologie de l'information prenne connaissance de ce rapport pour information.

POINTS EN HUIT CLOS*

AVIS DE MOTIONS (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCHAINE RÉUNION

le 19 novembre 2012 (Le Budget)

***Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

Nota : 1. Veuillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.